

COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

ECW/HSG/I/21.Rev.1

NOT TO BE TAKEN AWAY

REUNION DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE
GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES

ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

21-22 AVRIL 1978

COMMUNIQUE FINAL

oooooooooooo o ooooooooooooo
ooooooo o oooooooo

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) s'est tenue à Lagos les 21 et 22 avril 1978.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ainsi que leurs représentants qui ont pris part à cette Conférence étaient les suivants :-

Son Excellence le Lt. Colonel Mathieu Kérékou,
Président de la République Populaire du Bénin.

Son Excellence M. Aristides Pereira,
Président de la République du Cap-Vert.

Son Excellence Alhadji Sir Daouda Jawara,
Président de la République de Gambie.

Son Excellence, M. Luiz Cabral,
Président de la République de Guinée-Bissau.

Son Excellence, M. Félix Houphouët-Boigny,
Président de la République de Côte d'Ivoire.

Son Excellence Le Dr. William R. Tolbert Jr.,
Président de la République du Libéria.

Son Excellence Maître Mokhtar Ould-Daddah,
Président de la République Islamique de Mauritanie

Son Excellence, le Général Olusegun Obasanjo,
Chef du Gouvernement Militaire Fédéral de la
République du Nigéria.

Son Excellence, M. Léopold Sédar Senghor,
Président de la République du Sénégal

Son Excellence, le Dr. Siaka Stevens,
Président de la République de Sierra Léone.

*Son Excellence le Général d'Armée Gnassingbé Eyadéma
Président de la République Togolaise*

*Son Excellence le Général A. Sangoulé Lamizana,
Président de la République de Haute Volta*

*Son Excellence le Major Général George Yaw Boakye,
Membre du Conseil Militaire Suprême du Ghana*

*M. Ismaël Touré,
Ministre de l'Economie et des Finances de la
République de Guinée*

*M. Founéké Kéita ,
Ministre des Finances et du Commerce de la
République du Mali*

*L'intendant Militaire Moussa Tondi,
Ministre des Finances de la République du Niger*

Etaient présents en qualité d'observateurs :-

*M.W. Eteki Mboumoua, Secrétaire Général de l'Organisation de
l'Unité Africaine,*

*Ambassadeur Eastman, Secrétaire Général de l'Union du Fleuve
Mano,*

*M. Moussa N'gom, Secrétaire Général de la Communauté Economique
de l'Afrique de l'Ouest et
des Représentants d'un certain nombre d'organisations
intergouvernementales de l'Afrique de l'Ouest telles que la
Conférence de Liptako-Gourma, le Secrétariat de la Communauté
Ouest Africaine de la Santé et la Confédération des Chambres
de Commerce de l'Afrique de l'Ouest.*

*Après la Cérémonie d'ouverture qui a été marquée par un discours
de bienvenue de Son Excellence le Général Olusegun Obasanjo en sa qualité
de Chef d'Etat et de Gouvernement du pays hôte et par un discours du Président
sortant, Son Excellence, le Général Gnassingbe Eyadéma, Président de la
République du Togo, le Chef d'Etat et de Gouvernement de la République Fédérale du
Nigéria, le Général Olusegun Obasanjo a été élu Président par acclamation.*

La Conférence a adopté son règlement intérieur et a procédé à la ratification de la nomination du Secrétaire Exécutif qui a ensuite prêté serment.

Il a été pris bonne note des rapports du Président du Conseil des Ministres et du Secrétaire Exécutif qui ont porté respectivement sur les travaux du Conseil et sur les activités de la Communauté.

Après avoir examiné les propositions relatives aux fonctions et attributions du Commissaire aux Comptes, la Sierra Léone a été désignée pour nommer le Commissaire aux Comptes.

La Conférence a adopté la date du 28 mai 1979 comme date effective d'entrée en vigueur de la consolidation des tarifs douaniers conformément à l'Article 13(2) du Traité.

La Convention Générale sur les Privilèges et Immunités accordés à la Communauté et à son personnel, le Protocole de Non-Agression et la Procédure de diffusion des décisions de la Conférence et du Conseil des Ministres ont été adoptés.

Les recommandations du Conseil des Ministres sur les questions d'ordre institutionnel ont été adoptées avec de légers amendements.

La Conférence exprime sa satisfaction pour le sérieux et l'objectivité avec lesquels le Comité Ministériel a accompli la mission qui lui a été confiée et qui a donné lieu aux recommandations sur les mesures institutionnelles faites par le Conseil des Ministres.

La Conférence a décidé du principe de la signature d'un accord multilatéral sur la libre circulation des personnes à l'intérieur de la Communauté. A cet effet, elle a mandaté le Conseil des Ministres pour élaborer un texte qui lui sera soumis au prochain Sommet.

La Conférence a décidé que les réunions ordinaires des Chefs d'Etat se tiendront à l'avenir le 28 mai de chaque année, date anniversaire de la signature du Traité.

Les Présidents Tolbert, Jawara et Eyadéma ont été vivement félicités par la Conférence pour les efforts qu'ils ont apportés au règlement du différend entre la République de Guinée d'une part et la République de Côte d'Ivoire et du Sénégal d'autre part. Elle a également félicité les Républiques de Guinée, de Côte d'Ivoire et du Sénégal pour leur esprit de conciliation et de résolution des différends à l'africaine.

Il a été décidé que la République du Cap Vert soit exemptée du versement de ses contributions au budget de la Communauté et au capital du Fonds pendant les deux années à venir. Le montant de la contribution du Cap Vert sera réparti proportionnellement entre les autres Etats Membres.

La Conférence a noté avec satisfaction le travail accompli par le Secrétariat et la manière dont il a organisé la réunion.

La Conférence a manifesté sa gratitude à son Excellence le Général Olusegun Obasanjo, Chef d'Etat de la République Fédérale du Nigéria, au Gouvernement et au peuple du Nigéria pour l'accueil chaleureux et fraternel qui lui a été accordé et pour le soutien apporté au Secrétariat de la Communauté.

